



PROCES VERBAL
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
25 SEPTEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de l'association
- Présentation et vote du rapport moral et d'activités 2019
- Présentation et vote du rapport financier 2019
- Présentation du budget prévisionnel 2020
- Projets 2020
- Avenant du règlement intérieur
- Questions diverses
- Election du conseil d'administration

PRESENTS :

ADHERENTS – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

BLANC Lison (Présidente)

MEAUX Marine (Vice-Présidente)

GRASSONE Cyril (Membre du CA)

TREMEAU Delphine (trésorière) (Visio)

ADHERENTS 2019 :

CAMPOS Allan

MUNOZ Nathalie

DARRIGADE Aurélie

RICHET Leslie

MARTINEZ Nancy

SAPONE Alicia

ADHERENTS 2020 :

DELAMASURE Aline

FOGGETTI Christelle

DOUSSELAIN Benjamin

OTSMANE Séphora

POUVOIRS 2019 :

AÏBOUT Julie donne son pouvoir à MUNOZ Nathalie

CAZZOLA-OUDIETTE Anthony donne son pouvoir à BLANC Lison

CROSES Charline donne son pouvoir à OTSMANE Séphora

DELAGRAINGE Eugénie donne son pouvoir à TREMEAU Delphine

FERAUD Gaëlle donne son pouvoir à SAPONE Alicia

FONTIN Laurette donne son pouvoir à TREMEAU Delphine

GODEFFROY Pauline donne son pouvoir à MUNOZ Nathalie

JACQUET Jennifer donne son pouvoir à GRASSONE Cyril

JEAN Anaïs donne son pouvoir à DELAMASURE Aline

MASSU Jeanne donne son pouvoir à MUNOZ Nathalie

CROSES Charline donne son pouvoir à OTSMANE Séphora

PHILIP Pamela donne son pouvoir à SAPONE Alicia

RIGOT Emilie donne son pouvoir à RICHEL Leslie

MEMBRES DU PERSONNEL :

BARATTA Coralie (auxiliaire de puériculture)

MARX Mathilde (Directrice)

MUNOZ Nathalie (Animatrice petite enfance)

PEREIRA Jessica (En remplacement du congé maternité de Mme MARX)

SAPONE Alicia (auxiliaire de puériculture)

ELUS – INVITES :

M GARCIN René (représentant de la Mairie de Quinson)

Mme CALEGARI Vanessa (représentant de la Mairie d'Allemagne)

EXCUSE(E)S :

M Gabriel POINTEL Commissaire aux Comptes – Secoval Audit)

M GRECO, (Mairie de MONTAGNAC)

M RIOUX Emmanuel (MSA 04)

Mme BAGARRY (Médecin référent)

Mme CHARAVIN et M FAHRI (ALPE ACEPP 04)

Mme FRANCOIS Béatrix (PMI)

Mme SERRES (Caisse d'épargne)

Mme SPINEDONI Christelle (CAF)

40 familles inscrites à jour de leur cotisation d'adhésion

27 familles représentées (adhérents présents et pouvoirs)

LE CHORUM EST ATTEINT / OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous remercions Monsieur GARCIN pour la Mairie de Quinson et Mme CALEGARI pour la mairie d'Allemagne. Nous remercions également les salariés présents de la crèche. Nous remercions également les parents présents.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Présentation de l'Association La Marelle Enchantée par Mme BLANC, Mme PEREIRA et M GRASSONE

La structure :

L'Association « La Marelle Enchantée » est un établissement d'accueil de jeunes enfants qui accueille simultanément 16 enfants âgés de 0 à 6 ans.

Sa mission :

- Proposer un accueil, pour tous, souple et de qualité.
- Être un lieu sécurisant afin que l'enfant puisse développer toutes ses capacités.
- Dynamiser le territoire
- Permettre, de par les connaissances du personnel sur le jeune enfant, de faire évoluer les mentalités sur l'accompagnement des enfants.

- L'EQUIPE salariée est composée de 8 personnes :

- 6 CDI 35h hebdomadaire :

1 Directrice EJE

2 Co-responsables (Auxiliaire Puériculture)

3 animatrices (CAP Petite enfance)

- 1 apprentie Océane sur 3 ans du 01/09/2020 au 31/08/2023 Diplôme Educatrice de Jeunes enfants

- 1 CDD : Suite au congé maternité et parental de Mathilde, un contrat de remplacement (effectué par Mme Jessica Pereira) a été signé depuis fin mai 2020.

- L'accueil qui est proposé est de 3 types et concerne prioritairement les enfants de toutes les communes signataires du CEJ :

α L'accueil régulier :

Il concerne tous les enfants de moins de 4 ans qui fréquentent l'équipement régulièrement selon un planning fixé mensuellement par chaque famille et validé par la responsable.

α L'accueil occasionnel :

○ Tous les enfants de moins de 4 ans qui fréquentent l'équipement sans réservation mensuelle préalable, en fonction des places disponibles après accord de la responsable.

○ Les enfants de 4-6 ans scolarisés, dans le cadre d'un accueil périscolaire : le soir à partir de 16h et le mercredi et les vacances.

α L'accueil d'urgence :

Il concerne les enfants de tous les âges.

- Les protocoles Sanitaires :

Depuis le 2 juin, date de la réouverture de la crèche après la période de confinement, la Marelle Enchantée a mis en place un Plan de Continuité d'activités dans le cadre du Protocole National de la crise sanitaire liée au Covid.

La mise en place des protocoles sanitaires a conduit à plusieurs aménagements pour permettre une reprise d'activité financièrement viable, une adéquation au protocole sanitaire, la mise en place d'une continuité de service la plus adaptée aux familles et le respect des contraintes salariales.

De Mars à Juin, la crèche a utilisé de dispositif d'activité partielle, pour permettre la prise en charge des salaires sur les périodes de fermeture ou de fermeture partielle.

Cet été, nous avons fait le choix de prolonger l'ouverture de la crèche exceptionnellement afin de répondre au mieux aux besoins des familles en cette période de reprise économique. La crèche a été donc ouverte exceptionnellement du 10/08 au 21/08/2020. Cela a engendré une modification des plannings des congés et nous remercions les salariés qui ont su faire preuve de flexibilité durant l'été pour assurer le service.

La mise en place des protocoles sanitaires a également engendré :

- Des frais : Achats d'un lave-linge et d'un sèche-linge, ajout des poubelles, achats de produits d'entretien adaptés, achat de matériel de protection...

- Un réaménagement des protocoles d'entretien. Cela a conduit à revoir le planning des salariés et l'organisation des journées. Nous remercions les salariés qui permettent au quotidien d'assurer le suivi des protocoles sanitaires.
- La mise en place de règles de fonctionnement pour les familles : port du masque, désinfection des mains, etc...

Nous rappelons la nécessité civique, sanitaire et de confiance de prévenir la structure dès l'apparition de fièvre chez un enfant ou lorsqu'il est contact à risques d'une personne présentant les symptômes ; OU lorsqu'un cas testé positif est avéré dans l'entourage d'un enfant et sa famille.

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2019

Fait par Delphine TREMEAU

Personnel :

1) Formations du personnel 2019 :

En 2019, un plan de formation a été mis en place en collaboration avec l'ACEPP, ALPE et UNIFORMATION afin de prendre en charge les formations individuelles de chaque professionnel. Toutes les salariées ont suivi une formation durant l'année.

Formation individuelle :

Delphine ALLEC et Alicia SAPONE : Comprendre les comportements difficiles, de l'agressivité à la violence

Coralie BARATTA ET Nathalie MUNOZ : Re-lie, accompagner les relations éducatives

Pauline GODEFROY et Adeline LAUER : Brico, créa, récup, tout autour de soi

Mathilde MARX : Direction d'EAJE associatif, une gouvernance participative

Formation collective : toutes + apprentis :

Les grands domaines de la pédagogie, les différentes approches

Accompagnement Salarié :

VAE d'Alicia SAPONE : Auxiliaire de Puériculture dans le cadre du projet d'accompagnement aux métiers de la petite enfance par ALPE ACEPP 04

Colloque :

Colloque Arnaud DEROO « Porter un regard bien-traitant sur l'enfant et sur soi » 02/02/2019

Colloque de Christine SCHUHL et Josette SERRES « Regards croisés entre les neurosciences et la pédagogie » tous les salariés 28/06/2019

Action Parentalité 2019 Thème : Vidéo-débat « Les émotions » Date : 9 mai 2019

- 2) Depuis septembre 2018, nous avons eu le plaisir d'accueillir, pour un an, Lorine (apprentie CAP Petite Enfance), afin de transmettre nos compétences et former une future professionnelle. Nous avons accueilli différentes stagiaires de toutes horizons au fil de l'année : Maël, Luna, Romane, Julie, Cécile, ...

Activités et manifestations 2019 :

- Nous avons fait la chasse à l'œuf dans le jardin de la crèche.
- Participation à la journée des enfants du 30/05/2019 en partenariat avec le comité des fêtes de MONTAGNAC. Vente de gâteaux au profit de la crèche. Cette opération a rapporté 223,50€.

- Tombola : Nous remercions tous les parents et les partenaires qui ont offert des lots et toutes les personnes qui nous ont achetés des tickets. Cette opération a rapporté à ce jour 539,70€
- Vente de chocolat de Noël au profit de la crèche : décembre 2019 = 280.78€
- Spectacle de Noël La Tendresse de la Compagnie "Conte sur moi". Avec le soutien d'ALPE ACEPP 04, la CAF, la MSA et le Conseil Départemental des Alpes de Hautes Provence.
- Toujours la venue de la turboludo.
- Sortie avec le minibus communal mis à disposition gracieusement par la commune de Montagnac.
- Septembre 2019 : Depuis Septembre 2019, le Conseil d'Administration et l'équipe ont décidé de développer l'accueil périscolaire pour tous les enfants de 4 à 6 ans des communes signataires du CEJ. Pour se faire, nous développons les sorties en extérieurs : promenade en forêt, sortie aux parcs, dans le village mais également les sorties à la médiathèque, à la piscine, au théâtre, ... Nous proposons également des ateliers culinaires, des jeux à thèmes,...
L'accueil se fait tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Année
Nb enfants différents	2	4	1	1	2	2	1	2	2	4	2	4	11
Nb d'heures	14	69	6	37	35	16	62	19	33	150	52	40	537

- Octobre 2019 : Sortie à la ferme des Daims de la famille SIMON.
- Novembre 2019 : théâtre de Dignes-les-bains pour découvrir le spectacle "Le mystère des couleurs" de Da Sylva.
- Décembre 2019 : Tombola de Noël 86€

Les projets :

- Poursuite du coin info pour les parents
- Le potager,
- Projet « promenons-nous dans les livres,
- Mur des familles,
- Ateliers pâtisserie.
- Projet « Nature et enfants »
- Atelier Musical avec François
- Eveil musical avec l'association Les Boukans.

Nous remercions les parents qui interviennent au sein de la crèche pour des temps de partage avec les enfants ou pour les petits travaux.

Nous remercions le personnel qui fait vivre notre projet et les projets spécifiques au sein de la crèche.

Aménagements et investissements :

Les travaux non aboutis :

Travaux dans la cuisine par la mairie : reporté sur 2020

Changement de la pédale du lavabo de la salle de bain : reporté sur 2020

Sécurisation du portillon (gâchette électrique avec visiophone)

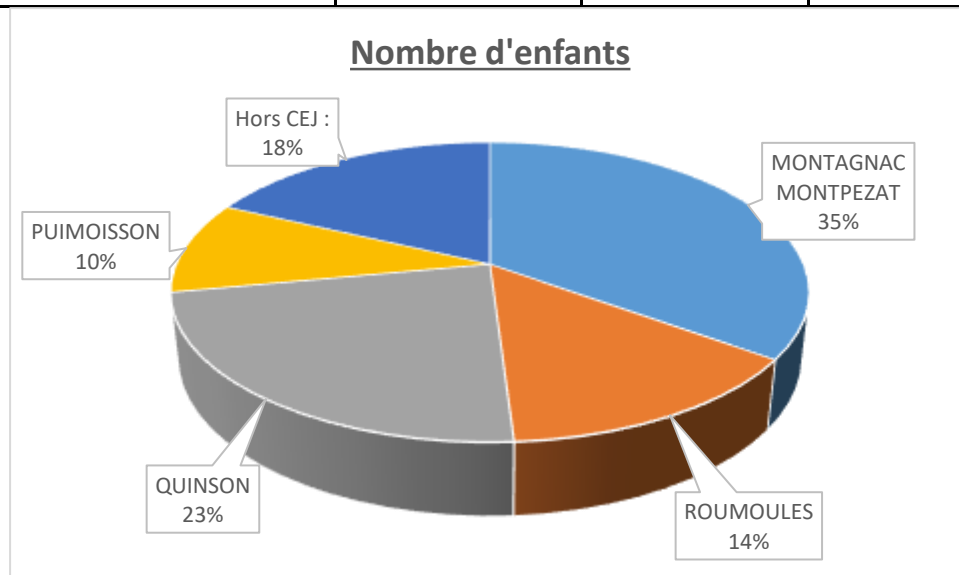
Les travaux réalisés :

Nous remercions la Mairie de Montagnac pour la refonte de l'installation électrique du bureau de l'association, le débrouillage devant la crèche.

Nous remercions la mairie de MONTAGNAC ainsi que le personnel technique pour leur présence quotidienne.

Les adhérents 2019 :

COMMUNE	Nbr FAMILLES	Nbr ENFANTS	% // Nbr ENFANTS
MONTAGNAC MONTPEZAT	11	15	35%
ROUMOULES	4	6	14%
QUINSON	9	10	23%
PUIMOISSON	3	4	10%
Hors CEJ :			
RIEZ	3	3	
MOUSTIERS	1	1	
LES SALLES/VERDON	1	1	
SAINT LAURENT	1	1	
MARSEILLE	1	1	
BAUDUEN	1	1	
Total hors CEJ :	8	8	18%
TOTAL	35	43	100%



Les contrats d'accueils proposés aux familles sont reconduits chaque année, avec la possibilité de modifications chaque mois afin d'être au plus près des souhaits de chacun.

La ville de Marseille est représentée cette année suite à l'accueil ponctuelle d'un enfant en vacances dans la région.

Les membres du Conseil d'Administration

Le CA voté en juin 2019 était composé de 9 membres dont 5 membres du bureau. Le CA compte également 1 membre d'honneur.

Le CA s'est rencontré à 8 reprises pour traiter les questions relatives aux affaires courantes, à la gestion du personnel, la gestion administrative et financière...tout cela en fonction des besoins.

Fréquentation et facturation pour l'année 2019 :

	Heures réalisables 100%	Heures réalisées	Heures facturées	Taux de facturation	Participation des familles	Taux d'absentéisme	Taux d'occupation	Taux de remplissage	Prix horaire moyen participation familiale :	Nb de familles < 1€/h	nb enfants inscrits	Nb enfants par place :
Trimestre 1	9 600	6636	7180	108.20%	9 107,92 €	-8.20%	74,79%	69,13%	1,27 €	19	32	2
Trimestre 2	9 440	7 230.75	7 645	105.73%	9 560.42 €	-5.73%	80.99%	76,60%	1,25 €	18	30	1.9
Trimestre 3	8 160	5 286.75	5 655.75	106.98%	5 905.80 €	-6,98%	69.31%	64.79%	1,04 €	18	36	2.2
Trimestre 4	9 120	5 230.75	5 589.5	106.86%	7 061.63 €	-6.86%	61.29%	57.35%	1,26 €	15	28	1.7
Année :	36 320	24 384.25	26 070.25	106.91%	31 635.77 €	-6.91%	71.78%	67.14%	1,21 €	25	43	2.7
2018 :	36640	23655	25786,76	109,21%	27 906,66	-9.21%	70,83%	64,56%	1,18€	18	35	2,2

Taux facturation = Rapport heures facturées / heures réalisées Taux d'occupation = Rapport heures facturées / heures réalisables
 Taux de remplissage = Rapport heures réalisées / heures réalisables

La prestation de service unique de la CAF est déterminée à partir des heures réalisées mais est soumise à un système de tranche en fonction du taux de facturation. **Plus le taux de facturation est élevé, moins la subvention PSU CAF est élevée.**

Ce qui influence le taux de facturation est le taux d'absentéisme.

Amélioration sur l'année du suivi des absences. Ne pas oublier les certificats médicaux pour les absences, ce qui permet une déduction financière de l'absence pour la famille et en nombre d'heures sur le taux de facturation.

IL EST PROCÉDÉ AU VOTE DU BILAN D'ACTIVITÉ, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

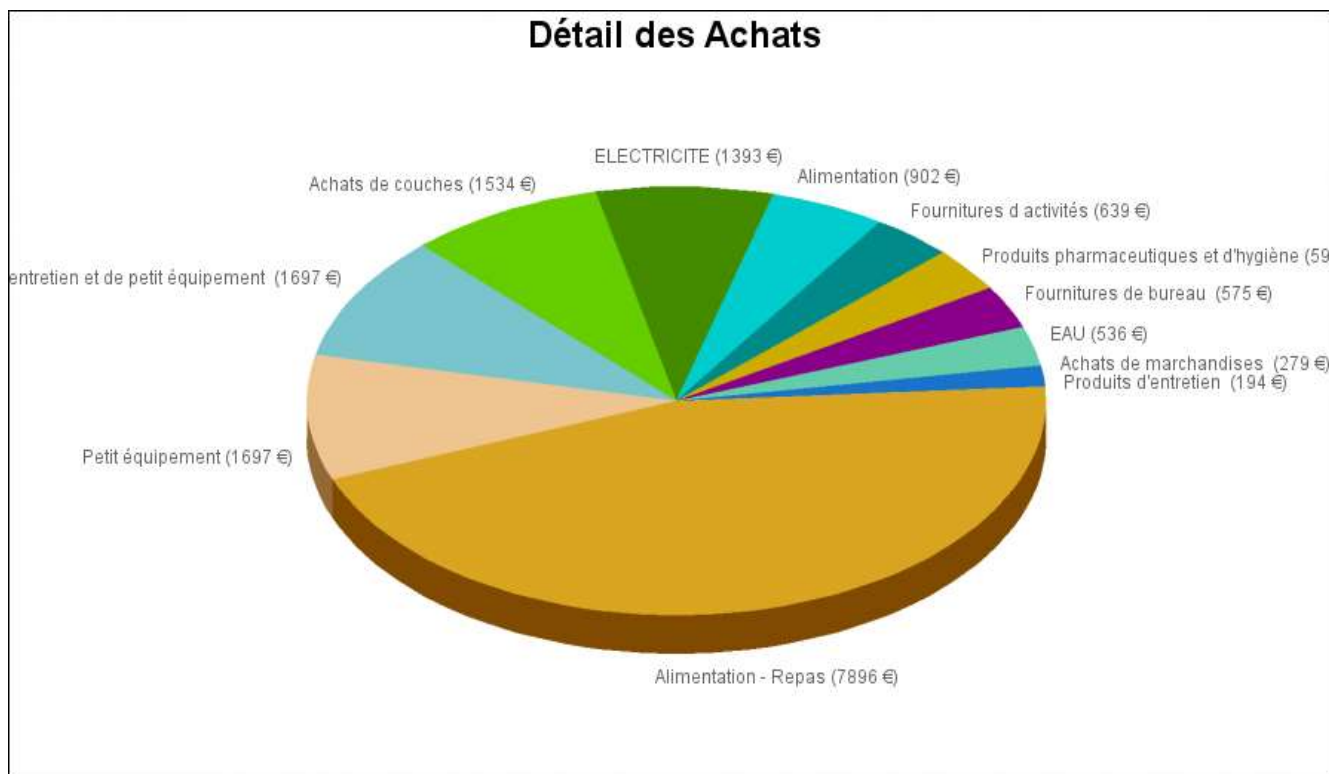
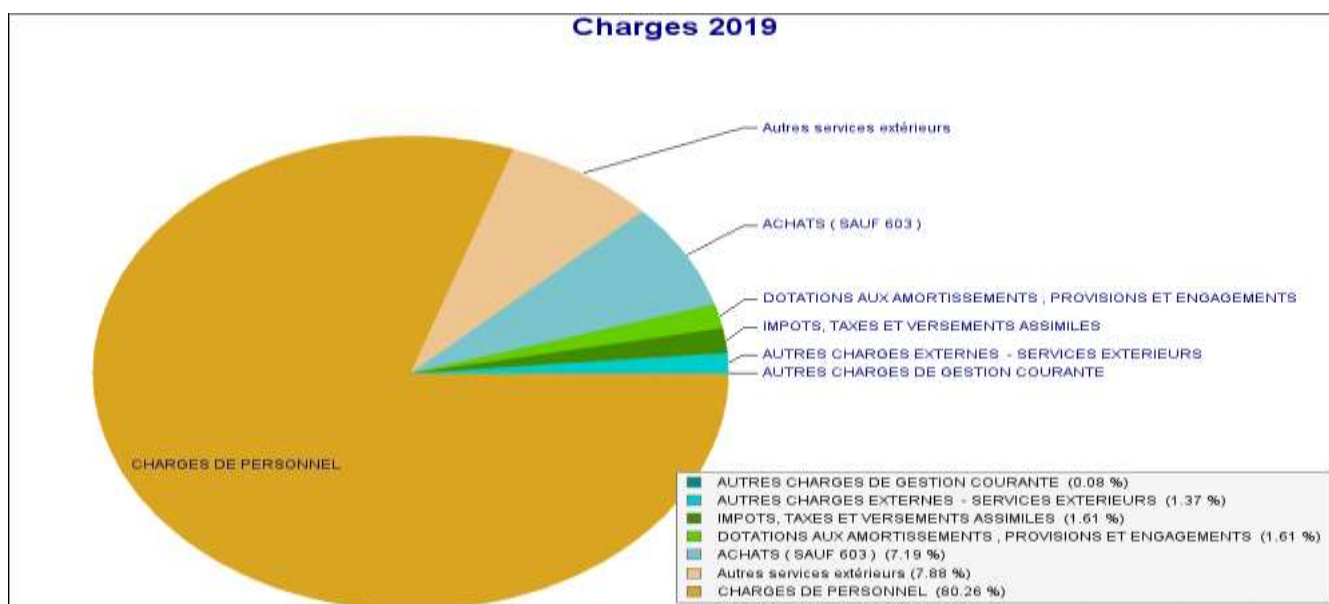
Présentation faite par M GRASSONE Cyril

Des copies du bilan sont proposées à la consultation.

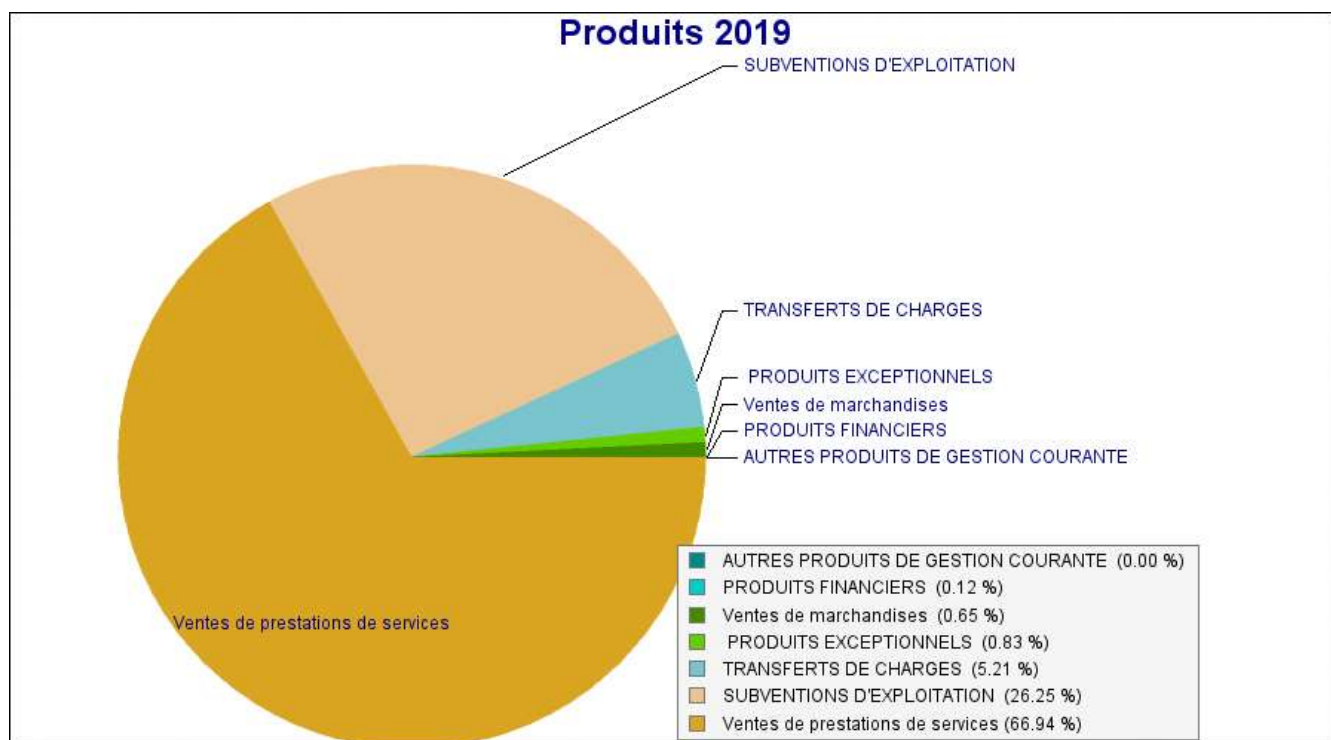
Le rapport annuel des comptes a été réalisé par le bureau de l'association et arrêté au 31/12/2019. Le rapport complet est à votre disposition si besoin. Les comptes ont été certifiés par le cabinet Secoval le 29/04/2020.

Présentation des différents postes de dépenses et de recettes et leurs pourcentages pour l'année 2019.

Les postes de dépenses :



Les postes de recettes :



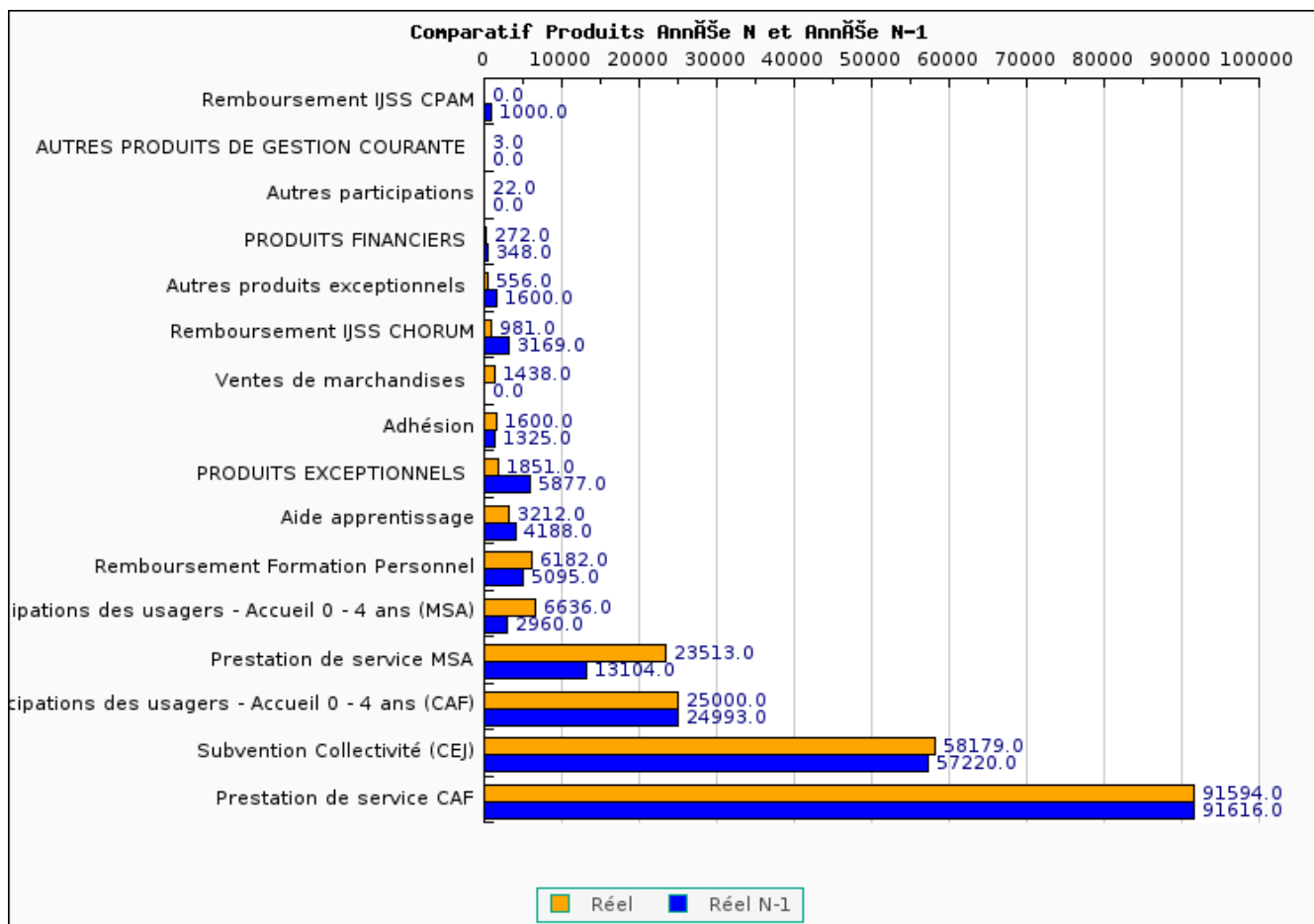
Comparaison entre le "compte de résultat" de l'année et celui de l'année antérieure :

En comparaison avec 2018, « Les produits s'élèvent à 221 644€ en 2019 contre 213 501€ en 2018, soit une hausse de 8 143€ soit 3,7% »

Explication :

- Augmentation du nombre de familles dépendants de la MSA (hausse de la PSU MSA et de la participation des familles MSA)
- Manque toujours 672euros de régularisation de la MSA 83 de 2018.
- Autres participations : Participation des familles aux frais de dépôt de chèque CESU. A corréliser avec le poste (622700)
- Augmentation Adhésion (périscolaire)
- Ventes en baisse de 1000euros
- Fin de la subvention de Sainte Croix : compétences prises par la communauté de communes
- Manque toujours la subvention de Puimoisson, nous avons reçu que 600euros sur les 7272euros.
- Produits divers de gestion : Arrondi mensuel du PAS a conduit à un produit de 3,31euros.
- Moins d'intérêts bancaires et moins de dons en 2019 qu'en 2018.
- Produits exceptionnels : versement sur l'exercice 2019, d'un complément MSA 04 de 2018 (non prévu en A-nouveaux)
- Remboursement Formation et Colloque en hausse (parallèle aux charges supérieures : 625100, 618500, 628300).
- IJSS : moins d'absence prise en charge en 2019
- Fin des aides des apprentis : MONIER Lorine. DECRAMER Océane plus d'aide : diplôme non financé
- Transfert de charges : Assurance : réparation imprimante

==> Baisse des ventes, Baisse des aides apprentis, moins d'intérêts bancaires, hausse de la PSU (notamment MSA)



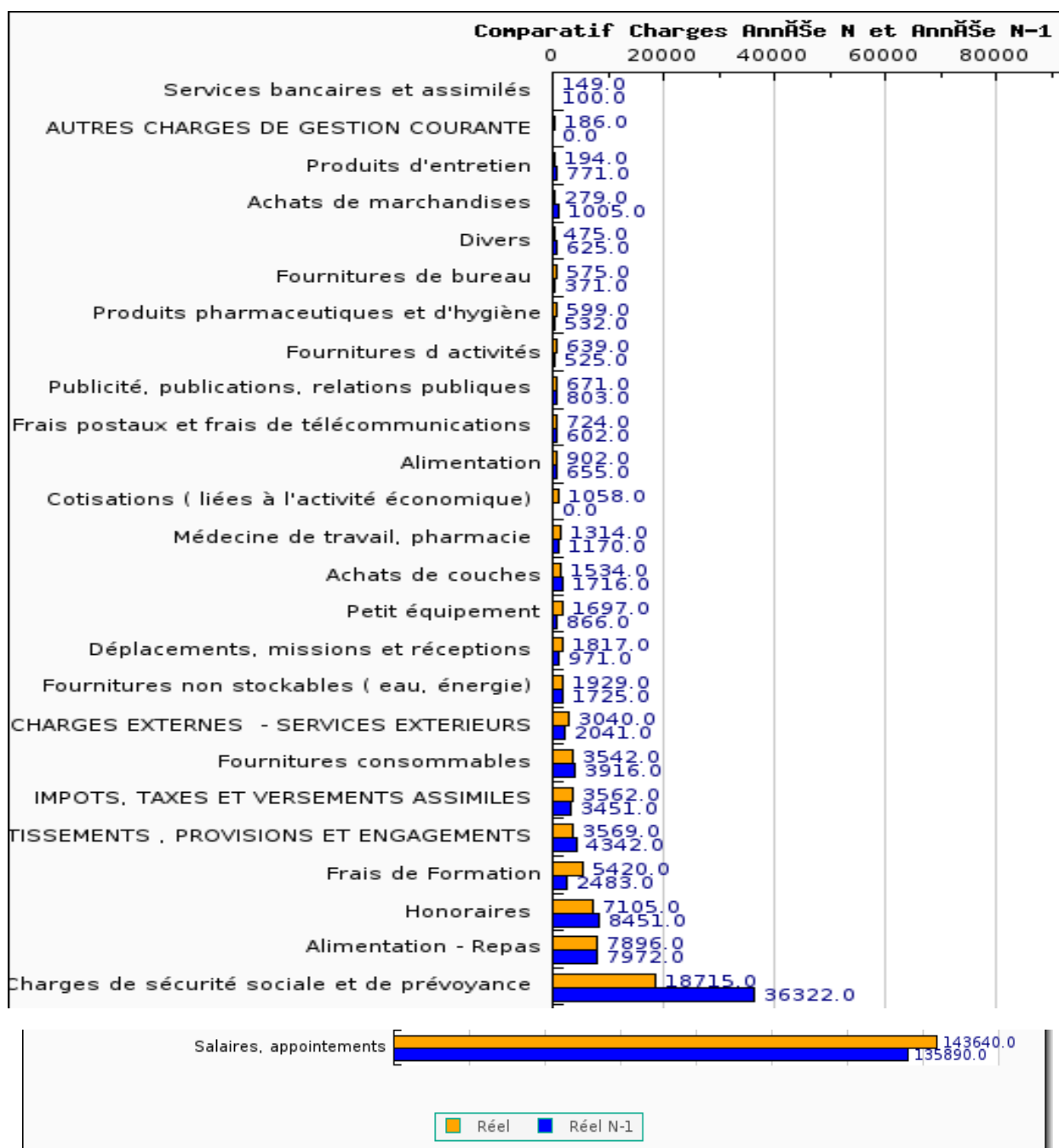
Au niveau des charges, hausse : « Au niveau des charges : 221 232€ en 2019 et 213 796€ en 2018, soit une hausse de 7436 € soit 3,4% »

Explication :

- Le poste Alimentation (hors prestataire) en hausse : présence accrue de bébé : donc achats importants de petits pots, biscuits. + Achats de goûter non fourni par le nouveau prestataire.
- Produits d'entretien en baisse : Plus d'utilisation abusive de divers produits hautement chimiques
- Fournitures de bureau en hausse : changement de 3 toners
- Achats de Couches : plus de bébés, donc couches moins chères.
- Eau en hausse : relevé aléatoire
- Petit équipement : Achats de jouets véhicule avec une partie du ZRR en fin d'année (1000euros)
- Achat de marchandises : vente de chocolat : achat en ligne direct : pas d'avance. Il faut corréliser ce poste avec le poste 707130 en 2019 et 708030 en 2018. Recette de la vente de chocolat en 2018 : 404euros et en 2019 293euros.
- Sorties extérieures : Prestataires rémunérés en extérieur ou à domicile
- Entretien et réparation : Réparation Imprimante (foudre) : remboursé par assurance (797000).
- Assurance : affectation différente qu'en 2018. La Cotisation ACEPP est enregistrée en cotisation.
- Frais de colloques : remboursé par CPNEF sauf frais annexes (791700)
- Honoraires : Baisse dû à la suppression du comptable.
- Frais d'actes et contentieux : frais de dépôt de chèque CESU. A corréliser avec le poste (706420)
- Frais de déplacement en hausse : Plus de réunions et des formations sans covoiturage. Prise en charge de la VAE. A Corréler avec le poste de produits (791100)
- Affranchissement à la hausse : plus d'envois
- Frais bancaires à la hausse.
- Cotisations : ACEPP et ELISFA
- Formation en hausse : notamment VAE prise en charge, A Corréler avec le poste de produits (791100)
- Rémunération : 12 169,44€ = indemnité pour la rupture conventionnelle de Mme ALLEC

- Congés Payés et Charges pour congés payés : évaluation des CP non pris au 31/12/2019 selon mode de calcul imposé.
- Charges Sociales : Baisse de l'URSSAF dû à la régul URSSAF dans le cadre du ZRR. D'une manière générale baisse des charges sociales avec la baisse des charges nationales en 2019. Ajout des 20% de charges sur l'indemnité de rupture conventionnelle de Mme ALLEC.
- Créances des exercices antérieurs : abandon de la dette de la famille FROMION

==> Hausse des achats, Baisse des charges sociales, hausse des frais de personnel (rupture conventionnelle)



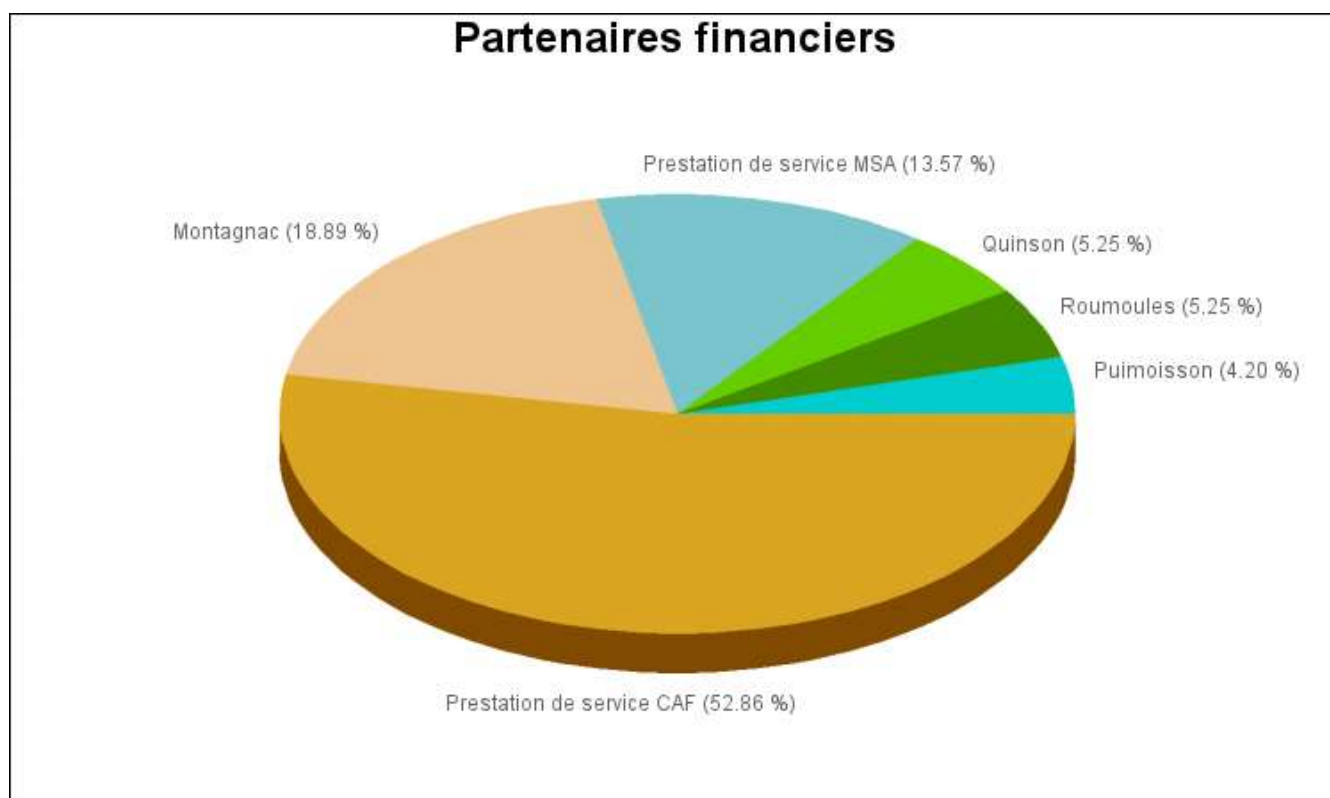
Les partenaires financiers :

Notre principal partenaire financier est la CAF.

Viennent ensuite les communes. Nous remercions les communes de Montagnac, Roumoules, Quinson et Puimoisson pour leurs participations en 2019.

Depuis le 01/01/2019, nous sommes dans le nouveau CEJ 2019/2022 qui rassemble toutes les communes du secteur Allemagne, Esparon, Gréoux les bains, Montagnac, Puimoisson, Quinson, Riez et Roumoules. Ce CEJ global permet d'assurer un accueil de qualité pour tous les enfants de notre secteur de 0 à 17 ans. Chaque commune participe au financement des structures auxquelles les enfants de leur commune fréquentent, selon une clef de répartition.

Le CEJ est signé par toutes les communes et les communes d'Allemagne, Montagnac Puimoisson, Quinson et Roumoules y contribuent pour le financement de la crèche.

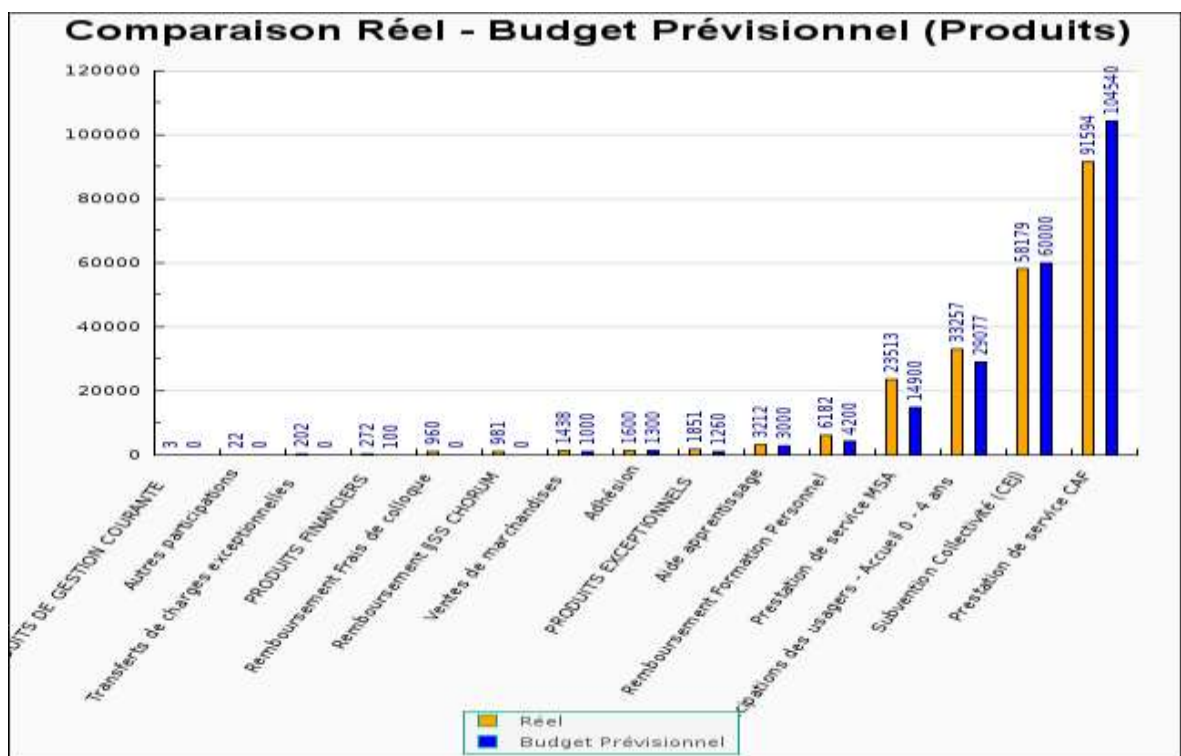
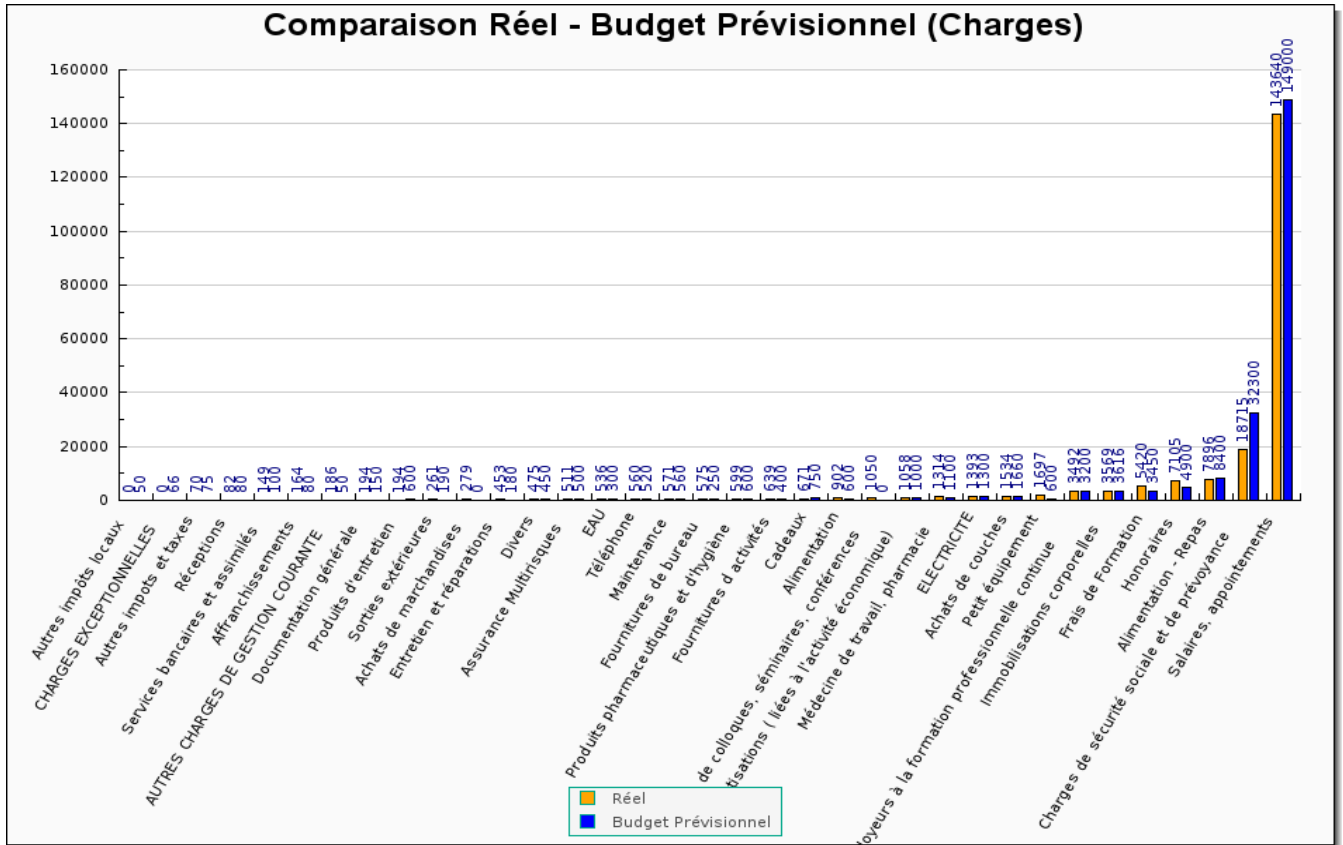


Subvention des communes

Compte :	Réel :
Puimoisson (744400)	12.5%
Roumoules (744200)	15.62%
Quinson (744600)	15.62%
Montagnac (744100)	56.25%

Comparaison entre le "budget prévisionnel initial" et le "compte de résultat"

Concernant le résultat de l'année, le résultat 2019 est excédentaire de 413€ contre un résultat déficitaire de 294.54€ en 2018.



Explication :

Charges : Hausse de 6000€

- Achats : +1 180€ = baisse alimentation et des produits d'entretien, hausse des fournitures de bureau, des énergies, et des petits équipements (volonté d'investir de 1000€ avec le ZRR)
- Autres charges externes : + 1500€ = hausse des sorties extérieures, réparation (foudre), Frais de colloques (remboursés en 791700).
- Autres services extérieurs : + 5000€ = hausse des honoraires (audit ZRR), frais de déplacements, affranchissements, frais bancaires et frais de formation. (Frais de déplacements et de formation à corrélérer avec le poste 791100)
- Charges du personnel = - 19 500€ : Baisse des charges sociales et Régularisation URSSAF due au ZRR. + 2433,44€ = 20% de charges URSSAF sur l'indemnité de rupture conventionnelle.
- Rémunération : ajout de 12 169,44€ = indemnité de rupture conventionnelle.

Produits : Hausse de 6000€

- PSU CAF, MSA, Participation familles : RAS
- Produits financiers : + 172€
- Produits Exceptionnelles : subvention MSA 04 complément 2019 non prévu.
- Transfert de charges : + 4000€ = Hausse remboursement des formations, Frais de colloque, Remboursement Assurance (foudre) + IJSS Chorum.

Conclusion :

L'ensemble est stable sur le plan comptable.

La signature du nouveau CEJ va nous permettre une garantie sur le financement de la CAF et des communes.

Le résultat de l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019 est excédentaire de 413€. Cette somme sera ajoutée sur les fonds associatifs.

II EST PROCÉDÉ AU VOTE DU BILAN FINANCIER, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2020

Présentation faite par M GRASSONE Cyril,

Le budget prévisionnel 2020 a été établie et de façon équilibrée avant la crise sanitaire. Des modifications seront apportés sur l'exercice 2020.

CHARGES

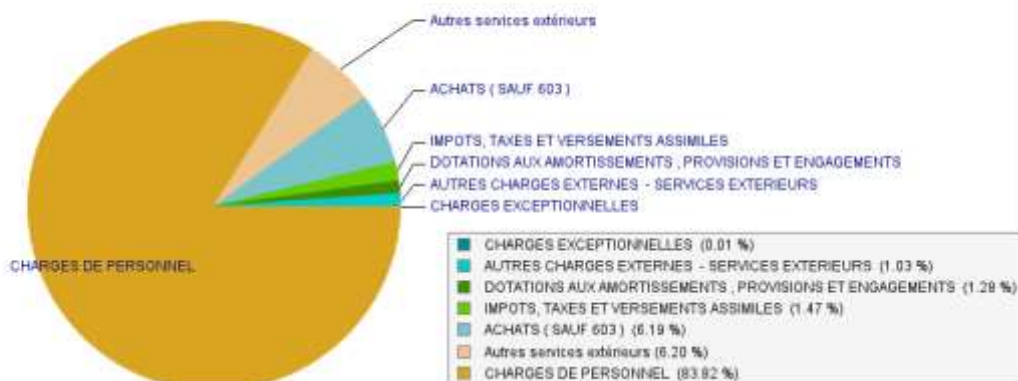
Compte :	BP :
ACHATS (SAUF 603) (600000)	14450
Matières consommables (602100)	9300
	Alimentation (602110)
	900
	Alimentation - Repas (602120)
	8400
Fournitures consommables (602200)	3000
	Produits d'entretien (602220)
	300
	Fournitures de bureau (602250)
	200
	Produits pharmaceutiques et d'hygiène (602260)
	600
	Achats de couches (602270)
	1500
	Fournitures d'activités (602280)
	400
Variation des stocks des achats stockés (603200)	0
Fournitures non stockables (eau, énergie) (606100)	1750
	ELECTRICITE (606110)
	1300
	EAU (606120)
	450
	Petit équipement (606310)
	400
Fournitures administratives (606400)	0
Autres matières et fournitures (606800)	0
ACHATS DE MARCHANDISES (607000)	0
AUTRES CHARGES EXTERNES - SERVICES EXTERIEURS (610000)	2400
Sorties extérieures (611100)	600
Entretien et réparations (615100)	500
Maintenance (615600)	580
Assurance Multirisques (616100)	520
Documentation générale (618100)	200
Frais de colloques, séminaires, conférences (618500)	0
AUTRES SERVICES EXTERIEURS (620000)	14475
Honoraires (622600)	5000
Frais d'actes et de contentieux (622700)	0
Divers (622800)	475
Cadeaux (623400)	700
DéPLACEMENTS, MISSIONS ET RéCEPTIONS (625000)	1980
Frais de déplacements (625100)	1900
Missions (625600)	0
Réceptions (625700)	80
FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TéléCOMMUNICATIONS (626000)	670
Affranchissements (626300)	150
Téléphone (626500)	520
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS (627000)	150
DIVERS (628000)	5500
Cotisations (liées à l'activité économique) (628100)	1100
Frais de Formation (628300)	4400
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS (630000)	3425
Taxe sur les salaires (631100)	0
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue (633300)	3300
	Autres Impôts locaux (635130)
	50
Autres impôts et taxes (635800)	75
CHARGES DE PERSONNEL (640000)	195805.88
RéMUNÉRATIONS DU PERSONNEL (641000)	167105.88
Salaires, appointements (641100)	152000
	Salaires (641110)
	142000
	Salaires Apprentis (641120)
	10000
Congés payés (641200)	0
Indemnités et avantages divers (641400)	15105.88
	Avantage Mutuelle (641410)
	0
	Indemnité de licenciement (641420)
	0
	Indemnité Activité Partielle (641430)
	0
CHARGES DE Sécurité SOCIALE ET DE PréVOYANCE (645000)	27400
Cotisations à l'URSSAF (645100)	18600
Cotisations aux mutuelles (645200)	1700
Cotisations aux caisses de retraites et de prévoyance (645300)	7100
	Charges sociales - congés payés (645620)
	0
Médecine de travail, pharmacie (647500)	1300
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (650000)	0
Créances des exercices antérieurs (654400)	0
CHARGES FINANCIÈRES (660000)	0
Intérêts bancaires (661600)	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES (670000)	18
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS (680000)	2978
	Immobilisations corporelles (681120)
	2978
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (860000)	7800
Total :	241351.88

PRODUITS

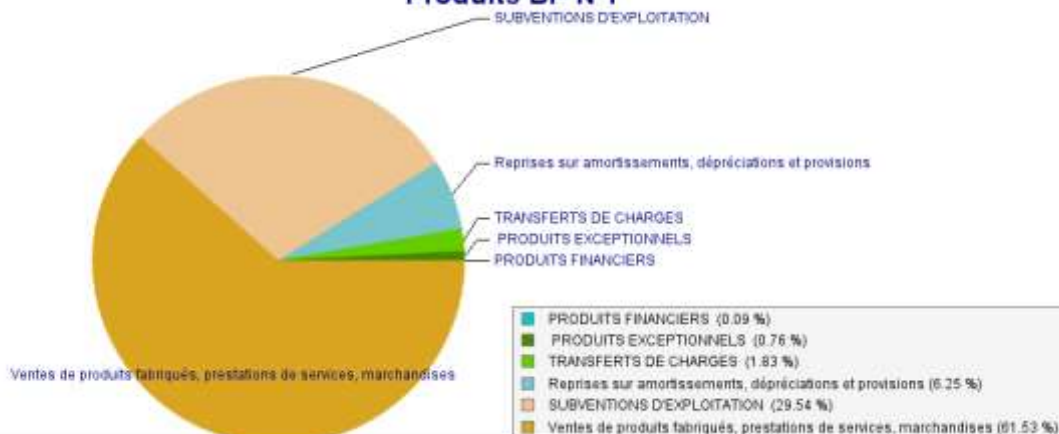
Compte :	BP :
VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES (700000)	143700
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES (706000)	142600
<i>Prestation de service CAF (706230)</i>	89000
<i>Prestation de service MSA (706240)</i>	22000
<i>Participations des usagers - Accueil 0 - 4 ans (CAF) (706411)</i>	24000
<i>Participations des usagers - Accueil 0 - 4 ans (MSA) (706412)</i>	6000
<i>Autres participations (706420)</i>	0
<i>Adhésion (706424)</i>	1600
VENTES DE MARCHANDISES (707000)	1100
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (740000)	68990
SUBVENTION COLLECTIVITÉ (C.E.J) (744000)	68990
Montagnac (744100)	36060
Roumoules (744200)	9410
Sainte Croix (744300)	0
Pulmolsson (744400)	7840
Allemagne (744500)	0
Qulson (744600)	15680
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (750000)	0
PRODUITS FINANCIERS (760000)	200
PRODUITS EXCEPTIONNELS (770000)	1779
QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIRÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (777000)	1770
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (778000)	9
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS (780000)	14602.88
TRANSFERTS DE CHARGES (790000)	4280
Remboursement Formation Personnel (791100)	4280
Remboursement IJSS CHORUM (791200)	0
Remboursement IJSS CPAM (791300)	0
Aide apprentissage (791400)	0
Transfert Mutuelle Enfant (Avantage) (791600)	0
Remboursement Frais de colloque (791700)	0
TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES (797000)	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (870000)	7800
Total :	241351.88

Résultat BP : 0

Charges BP N 1



Produits BP N 1



IL EST PROCÉDÉ AU VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS 2020

Présentation faite par Marine MEAUX.

Enrichissement des pratiques du personnel :

Formation : En 2020, un plan de formation a été, à nouveau, mis en place en collaboration avec l'ACEPP, ALPE et UNIFORMATION afin de prendre en charge les formations individuelles de chaque professionnel et des formations collectives.

Alicia SAPONE continue sa VAE « Auxiliaire de Puériculture » et devient Co-Responsable.

Formation individuelle :

Les formations annulées ou reportées suite à la pandémie COVID

Coralie BARATTA : Le Libre agir des enfants, que leur proposer ? De quoi ont-ils besoin ? La Référence ?

Mathilde MARX : Penser l'aménagement de l'espace en EAJE à partir du développement des enfants

Les formations maintenues

Pauline GODEFROY : Comment conter aux Tout-Petits ?

Adeline LAUER ET Nathalie MUNOZ : Allez vite, vite, dépêche-toi !

Colloque : (annulé ou à reporter suite à la pandémie COVID):

Le cadre et la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, un nouvel élan ! Tous les salariés

Formation Collective (annulé ou à reporter suite à la pandémie COVID):

PSC et Utilisation des extincteurs

Analyse de pratiques professionnelles

avec Mme FREISSES Laurie 6 réunions sur l'année (commencé en juin à cause COVID)

Action Parentalité 2020

Elle devait avoir lieu en mars 2020 mais a été annulée suite à la pandémie COVID

Travaux et aménagements :

- Achat d'un nouveau lave-vaisselle
- Achat d'une machine à laver
- Prêt puis achat d'un sèche-linge
- Mise place d'un nouveau protocole suite à la pandémie COVID-19
- Installation d'un panneau d'affichage,
- Finalisation de l'aménagement de l'atelier
- Travaux COVID (lave-linge, sèche-linge, douche, test légionnelle par nous, test VMC et clim par mairie,...)
- Installation d'une protection anti-foudre sur la ligne du bureau pour éviter les frais en 2019 de réparation de l'imprimante, de la box,... (Non encore fait)

Interventions et liens avec les parents

Café Parents : le premier café parents de l'année a été annulé suite au confinement

Atelier Parents : Si des parents sont volontaires pour réaliser des ateliers avec les enfants de crèche, n'hésitez pas à venir nous voir.

Activités et manifestations 2020 :

- Développement des partenariats culturels et moteurs notamment à la piscine de Digne-Les-Bains, visite de la caserne de pompiers de Riez, spectacle au théâtre des fourmis (Manosque), visite de la ferme Mistral, atelier lecture à la Médiathèque de Gréoux-les-bains.
- Eveil corporelle et à la musique sur place et dans la salle polyvalente de Montagnac
- Vente de brioches en mai 2020 = 43.81 €.
- Vente de chocolat de Noël au profit de la crèche : décembre 2020.
- Traditionnelle journée de Noël le mercredi 9 décembre : Matin : Turboludo, après-spectacle puis goûter les parents.
- Toujours la venue de la turboludo.
- Association Les Boukans (parcours d'éveil et intervention musicale)
- Transport en voiture par les salariés, pour limiter les coûts. Pour le moment activité gratuite pour les familles.
- Accueil périscolaire :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Janvier à Aout
Nb enfants différents	3	7	4			6	10	6	12
Nb d'heures	56	214	54			150	695	227	1398

Les enfants concernés sont de 4 communes différentes

Les projets de l'équipe :

Poursuite du coin info pour les parents, projet « promenons-nous dans les livres », mur des familles, Projet « Nature et enfants »

Dés que possible, nous mettrons en place des cafés parents : moment d'échanges convivial entre parents et professionnels autour d'un thème. Ne pas hésitez à faire remonter les thèmes souhaités.

Projet AG :

La Marelle Enchantée fête cette année ses 30 ans. A l'occasion de cet anniversaire, nous souhaitons une AG de fête. En attente de validation en fonction de l'évolution de la pandémie.

Nous profitons de cet anniversaire pour remercier tous ses acteurs (équipe, parents, partenaires et mairie) qui font vivre ce lieu de partage.

Compte-tenu de la crise sanitaire, nous avons fait le choix de faire l'anniversaire des 30 ans en 2021.

Administratif :

Depuis janvier 2019, nous avons pris la décision de reprendre la mission de la comptabilité de l'association, nous externalisons toujours les feuilles de paie chez AIGA. Nous conservons le contrôle des comptes par SECOVAL. Le premier contrôle des comptes s'est très bien passé et nous conforte dans notre décision.

Depuis septembre 2019, nous avons changé de prestataire pour les repas. Nous travaillons avec Provence Délices de Rians. La diversité des menus, leur qualité et l'approche locale et bio nous satisfont davantage.

Communication :

Le site de La Marelle Enchantée se développe de plus en plus. Désormais, en s'identifiant, les photos non floutées des enfants sont visibles afin de découvrir en image les activités des enfants.

Avenant du Règlement Intérieur.

Fait par Mme BLANC Lison

Avenant du 1 septembre 2019 :

Article I : modification d'articles.

L'article VII du règlement de Fonctionnement « La tarification », paragraphe « Tarif Horaire », est modifié :

Le taux d'effort fixé par la CNAF est le suivant :

Nombre d'enfants	du 1er janvier 2019 au 31 août 2019	du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2019	du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020	du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021	du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
1 enfant	0,0600%	0,0605%	0,0610%	0,0615%	0,0619%
2 enfants	0,0500%	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
3 enfants	0,0400%	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
4 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
5 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
6 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
7 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
8 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
9 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
10 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

Avenant du 6 janvier 2020 :

Article I : modification d'articles.

L'article I du règlement de Fonctionnement « Présentation de l'établissement », paragraphe « Le personnel » et paragraphe « Les fonctions de la responsable technique et Petite Enfance », est modifié :

E/ LE PERSONNEL

L'équipe est composée de :

- Une directrice, Éducatrice de Jeunes Enfants
- Deux co-responsables d'animation et de soins petite enfance
- Trois animatrices petite enfance
- Une apprentie (en fonction des années)

F/ LES FONCTIONS DE LA DIRECTRICE

L'établissement est placé sous la responsabilité et l'autorité de Mme MARX Mathilde, Éducatrice de Jeunes Enfants.

Cette responsabilité est assurée en collaboration avec les membres du bureau, constitué de parents bénévoles, élus lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

Le temps de travail de Mme MARX est de 35 heures hebdomadaires au cours desquelles elle assurera sa fonction de direction :

- Organiser la vie de l'établissement dans le cadre du règlement de fonctionnement
- Assurer l'élaboration et la mise en application du projet d'établissement avec l'ensemble de l'équipe
- Tenir à jour les demandes d'inscriptions
- Accueillir les nouvelles familles en collaboration avec les élus associatifs
- Tenir à jour les dossiers des enfants
- Élaborer (en cas de besoin) avec les familles, leur médecin et le médecin référent de l'établissement les projets d'accueil individualisés
- Organiser, avec les responsables d'animation et de soins petite enfance, les périodes d'adaptation des nouveaux enfants
- Gérer les plannings mensuels et journaliers des places d'accueil
- Gérer les plannings du personnel
- Gérer la facturation et les encaissements en lien avec le trésorier de l'association.

Sachant que le gestionnaire a une responsabilité d'employeur, la directrice de l'établissement est responsable de l'organisation qu'elle met en place sous couvert du gestionnaire.

En cas d'absence de la directrice de l'EAJE, la fonction de direction est assurée durant le temps d'ouverture par les co-responsables. Elles assurent l'ouverture et la fermeture de la structure, l'accueil des familles et les transmissions.

Les responsabilités de la directrice restent pour autant entières.

Les co-responsables sont informées de leurs responsabilités en l'absence de la directrice ; elles connaissent les coordonnées du gestionnaire et savent en faire usage pour toute information ou décision qui leur sont nécessaires pour assurer leurs fonctions. Elles appliquent les protocoles concernant l'organisation de la santé et de la sécurité des enfants.

Les co-responsables sont désignés, après concertation entre la directrice et les membres du Conseil d'administration, dans le respect du Code de la Santé publique.

Mme BARATTA Coralie, Auxiliaire de puériculture et Mme SAPONE Alicia, CAP Petite Enfance, sont désignées co-responsables pour assurer la continuité de la fonction de direction de Mme MARX Mathilde, Educatrice de Jeunes Enfants, en son absence.

Avenant du 2 juin 2020 :

Article I : modification d'articles.

-> L'article I du règlement de Fonctionnement « Présentation de l'établissement », paragraphe « Jours et heures d'ouverture », paragraphe « Capacité d'accueil » est modifié :

B/ JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

D/ CAPACITÉ D'ACCUEIL

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement a limité le nombre de places à : 10 enfants âgés de 0 à 6 ans simultanément.

-> L'article III du règlement de Fonctionnement « Modalités d'Admission », paragraphes « Conditions d'accueil » et « Critères d'inscription » est modifié :

A/ CRITÈRES D'INSCRIPTION

Toute préinscription sera notée sur un registre tenu par les responsables de la structure. Les places seront accordées par le bureau en concertation avec la responsable technique et petite enfance.

Des critères pris en compte dans le cadre de l'accueil limité dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

1. Les familles appartenant à la liste des familles "prioritaires" (Note DGCS du 2 avril)
2. Les familles dont les deux parents (1 parent si famille monoparentale) justifient d'une reprise du travail en dehors du domicile avec une attestation de son employeur.
3. Les familles dans des situations sanitaires, économiques et sociales sont défavorables
4. L'ordre d'arrivée des plannings de réservation
5. Les critères du règlement de fonctionnement s'appliquent ensuite :
 - 1er/ si un enfant de la famille est déjà accueilli dans l'établissement
 - 2ème/ la durée et la fréquence de l'accueil demandé
 - 3ème/ la date d'inscription
 - 4ème/ si la commune d'habitation de la famille finance le multi-accueil

Tant que la limitation à 10 places est en vigueur, ces critères seront appliqués. Une redirection vers d'autre structure pourra être proposée. Les modes d'accueil réguliers seront privilégiés par rapport aux modes d'accueil occasionnels ou périscolaires.

Selon les demandes, des plannings en roulement pourront être mis en place pour offrir des solutions de garde au plus grand nombre.

C/ CONDITION D'ACCUEIL

Réservation à l'heure : seules les heures pleines, les 1/2 heures ou les ¼ d'heures seront validées (ex : 8h 8h15 8h30...17h30 17h45 18h...)

Dans l'intérêt des enfants, il est demandé aux familles de ne pas arriver entre 11h30 et 13h (heure du repas et début de sieste pour un grand nombre d'enfants) et 15h30 16h30. Toutefois, les enfants pourront être accueillis au bus de 12h30 le mercredi sous conditions détaillées ci-dessous.

Dans le cadre de protocole sanitaire, afin de limiter les contacts entre les familles, des créneaux de 10 min pour les arrivées et les départs seront donnés à chaque famille. Le respect des horaires sera le gage d'un bon fonctionnement dans le cadre de la reprise durant la crise sanitaire.

-> L'article V du règlement de Fonctionnement « Les repas et les soins d'hygiène » est modifié:

Le tarif horaire établi individuellement pour chaque famille comprend tous les soins apportés à l'enfant et notamment le coût de la restauration et les couches. Il est toutefois demandé aux parents de fournir le lait.

Il a été décidé de laisser la possibilité aux parents d'apporter les repas (à partir de la mise en place d'une alimentation diversifiée (6/8 mois)) et les couches de leur choix.

Cette possibilité n'entraînera pas de réduction tarifaire.

Dans le cadre de protocole sanitaire, il est demandé que les repas fournis par la famille soient apportés dans une boîte hermétique en verre.

-> L'article VI du règlement de Fonctionnement « L'implication des familles », le tiret sur la lessive est annulé et est ainsi modifié :

Dans la cadre du protocole sanitaire, toutes les lessives seront réalisées à la crèche.

Les familles fournissant des changes, des doudous et autres linges, acceptent qu'ils soient lavés (si nécessaire) à 60°C minimum 30 minutes et séchés au sèche-linge et déchargent ainsi la structure de toutes responsabilités quant à une quelconque dégradation.

-> L'article VIII du règlement de Fonctionnement « Fonctionnement », est ainsi complété :Dans la cadre du protocole sanitaire :

- Un seul adulte par famille pourra accompagner le/les enfant(s).
- Le port du masque pour les adultes est obligatoire dès l'entrée dans la cour de la structure.
- La désinfection des mains par solution hydroalcoolique, mise à disposition, est obligatoire avant d'ouvrir le portillon (en entrant et en sortant) et avant d'entrer dans le hall d'accueil.
- L'entrée dans le hall d'accueil ne peut se faire que si celui-ci est vide. Une famille à la fois dans le hall.
- Le respect des gestes barrières et dans règles de distanciation physique pour les adultes doit être strict à l'intérieur de la structure.
- Les temps de présence des accompagnants et les temps d'échanges doivent être réduits et ne pas dépasser 15 minutes.
- Les affaires personnelles venants à la crèche doivent être limitées. Privilégier un doudou spécial crèche qui reste à la crèche.
- Il est demandé d'apporter en début de semaine, les changes pour la semaine entière.
- Les parents s'engagent à prendre connaissance du Plan de Continuité d'Activité et des fiches protocoles associées et à les respecter durant leur temps d'application.
- Les parents s'engagent à vérifier la température de leur(s) enfant(s) avant le départ de la maison. Si la température est supérieure à 38°C ou si l'enfant présente les symptômes (toux, diarrhée et écoulements), celui-ci reste à la maison. Prévenir alors la crèche.

Avenant du 7 juin 2020 :

Ce présent avenant modifie les articles I, III, V, VI, VIII, du Règlement de Fonctionnement du 7 juin 2019. Il a été soumis à l'avis du Conseil d'Administration en sa séance du 18 juin 2020. Il a été validé en Conseil d'Administration en sa séance du 18 juin 2020. Il entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2020 et sera soumis à validation définitive lors de la prochaine assemblée générale. IL ANNULE ET REMPLACE LE PRÉCÉDENT AVENANT.

Article I : modification d'articles.

-> L'article VI du règlement de Fonctionnement « L'implication des familles »

Le tiret sur la lessive est annulé et est ainsi modifié : Dans la cadre du protocole sanitaire, toutes les lessives seront réalisées à la crèche. Les familles fournissant des changes, des doudous et autres linges, acceptent qu'ils soient lavés (si nécessaire) à 60°C minimum 30 minutes et séchés au sèche-linge et déchargent ainsi la structure de toutes responsabilités quant à une quelconque dégradation.

-> L'article VIII du règlement de Fonctionnement « Fonctionnement »

est ainsi complété : Dans la cadre du protocole sanitaire :

- Le port du masque pour les adultes est obligatoire dès l'entrée dans la cour de la structure.

- La désinfection des mains par solution hydroalcoolique, mise à disposition, est obligatoire avant d'ouvrir le portillon (en entrant et en sortant) et avant d'entrer dans le hall d'accueil.
- L'entrée dans le hall d'accueil ne peut se faire que si celui-ci est vide. Une famille à la fois dans le hall.
- Le respect des gestes barrières et dans règles de distanciation physique pour les adultes doit être strict à l'intérieur de la structure.
- Les affaires personnelles venants à la crèche doivent être limitées. Privilégier un doudou spécial crèche qui reste à la crèche.
- Il est demandé d'apporter en début de semaine, les changes pour la semaine entière.
- Les parents s'engagent à prendre connaissance du Plan de Continuité d'Activité et des fiches protocoles associées et à les respecter durant leur temps d'application.
- Les parents s'engagent à vérifier la température de leur(s) enfant(s) avant le départ de la maison. Si la température est supérieure à 38°C ou si l'enfant présente les symptômes (toux, diarrhée et écoulements), celui-ci reste à la maison. Prévenir alors la crèche.

IL EST PROCÉDE AU VOTE DE L'AVENANT DU REGLEMENT INTERIEUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Néant

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020

Membres Actuels :

Membres	Fonction 2020	
BLANC Lison	Présidente	Sortante
MEAUX Marine	Vice-Présidente	Restante
TREMEAU Delphine	Trésorière	Restante
FONTIN Laurette	Secrétaire	Sortante
RIGOT Emilie	Vice-secrétaire	Restante
JACQUET Jennifer		Sortante
FERAUD Gaëlle		Sortante
PHILIP Pamela		Restante
GRASSONE Cyril		Restant

Nouvelles Candidatures :

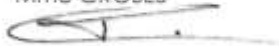
- Mme CROSES Charline
- Mme OTSMANE Sephora
- Mme ROBLES Nancy

IL EST PROCÉDE A L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LES CANDIDATS SONT ELUS A L'UNANIMITE CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Signatures :

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020

Mme CROSES



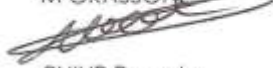
Mme OTSMANE



ROBLES Nancy



M GRASSONE



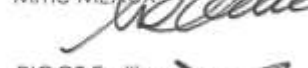
PHILIP Pamela

ABS.

TREMEAU Delphine



Mme MEAUX



RIGOT Emilie



